

Questions orales

[Traduction]

LA NATIONAL SEA PRODUCTS—LES ACTIONS DE LA BANQUE DE
LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Mel Gass (Malpègue): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre. J'attire son attention sur un article paru dans *The Chronicle-Herald* de Halifax et intitulé «Les États-Unis en veulent aux entreprises publiques de pêche du Canada», selon lequel de hauts fonctionnaires du gouvernement américain et le secteur américain de la pêche auraient exprimé l'assurance de réussir à imposer des droits de représailles au poisson canadien importé aux États-Unis.

Afin de prévenir cette mesure de représailles et de garder les pêches de la Nouvelle-Écosse aux mains de l'entreprise privée, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si son gouvernement est disposé à racheter à la Banque de Nouvelle-Écosse les 51 p. 100 des actions de la National Sea Products et à permettre aux entreprises intéressées du secteur privé de vendre ces actions et d'utiliser le produit de cette vente pour éponger quelque peu la dette de 75 millions de dollars?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je définis autrement que le député ce qu'est une solution de la part du secteur privé. Si, dans l'esprit du député, la solution du secteur privé est de donner l'argent des contribuables à un groupe particulier, ce n'est pas comme cela que j'ai jamais vu les choses. Le secteur privé n'a pas à venir nous quémander d'autorisation. Il n'a qu'à présenter une soumission aux actionnaires actuels ou au conseil d'administration; il n'a pas à nous consulter.

* * *

LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE
ATOMIQUELA MINE D'URANIUM DE KEY LAKE—LA DÉLIVRANCE D'UN
PERMIS PAR LA COMMISSION

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre n'ignore pas que sous l'ancien gouvernement, la Saskatchewan a signé avec la Key Lake Mining Corporation un bail obligeant cette dernière à déposer un plan d'urgence en cas de déversement avant de commencer à exploiter la mine. Depuis, le gouvernement conservateur de Saskatchewan a autorisé la mine à ouvrir sans déposer de plan d'urgence.

Étant donné que le gouvernement de la province avait précisé dans ce document public qu'il était indispensable de déposer un plan d'urgence en cas de déversement pour assurer la sécurité de l'exploitation de la mine de Key Lake, pourquoi la Commission de contrôle de l'énergie atomique, qui relève du ministre, n'a-t-elle pas exigé les mêmes garanties? En fait, cette mine a ouvert ses portes avec un permis fédéral sans répondre aux exigences prescrites.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je ne suis pas en mesure de fournir une réponse précise à cette question. La Commission a pris une décision, et la position des deux partis

qui ont dirigé le gouvernement de Saskatchewan ne me regarde en rien.

M. Anguish: Cela vous regarde certainement. La sécurité, l'exploitation et la gestion des mines d'uranium du Canada relèvent, en dernier ressort, de la Commission de contrôle de l'énergie atomique; cela ne fait aucun doute.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, le fait est que la mine n'est pas exploitée de façon satisfaisante. Depuis sept mois, il y a eu huit ou neuf déversements de matières radioactives. Pourquoi la compagnie n'a-t-elle pas dû déposer un plan d'urgence avant d'obtenir son permis? De toute évidence, on n'a pas tenu compte des exigences relatives à la santé, à la sécurité et à la protection de l'environnement. Le gouvernement a-t-il pour politique de défendre la Commission de contrôle de l'énergie atomique lorsqu'elle ne tient pas compte de ses propres règlements?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Il s'agit d'un accident qui est présentement étudié par les fonctionnaires de mon ministère et d'autres ministères fédéraux. Le niveau d'échappement d'eau polluée n'est pas dangereux à ce moment-ci à ce qu'on voit. Les plans pour récupérer cette eau sont en voie de préparation. Ils devraient être annoncés bientôt. Je pense que tous les moyens sont pris pour s'assurer que l'accident qui est survenu il y a quelques jours ne se répète pas, et tout le monde essaie de s'assurer que la situation ne se répétera pas dans l'avenir.

[Traduction]

M. Anguish: Il n'empêche qu'il n'y a pas de plan d'urgence et que le gouvernement a délivré ce permis.

● (1430)

L'IMPACT DES DÉVERSEMENTS D'EAU CONTAMINÉE SUR
L'ENVIRONNEMENT

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Environnement. Lundi, en réponse à ma question, le ministre m'a dit qu'il y avait actuellement quatre enquêtes en cours. Il a déclaré hier que la compagnie présenterait son rapport le 1^{er} février. Étant donné que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'est pas prêt à assumer ses responsabilités, le ministre de l'Environnement va-t-il en faire autant en laissant la compagnie être juge et partie? Pourquoi charge-t-il la compagnie de mener l'enquête et de corriger elle-même les nombreuses erreurs qu'elle a commises dans cette mine, quels que soient les problèmes? A-t-on recommandé un nettoyage? Le ministre ne croit-il pas qu'il faudrait nommer une commission d'enquête indépendante pour veiller à ce que le déversement soit nettoyé, et qu'il devrait y avoir un plan d'urgence afin que ce genre d'incident ne se reproduise pas?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec le préambule du député qui se préoccupe tellement des sondages d'opinion sur son parti qu'il tente d'attirer l'attention par tous les moyens. Il faudrait néanmoins aborder cette question de façon sensée, rationnelle et logique.